

SEANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2000

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

Mademoiselle COISPEAU est désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

* * * * *

*Une minute de silence est observée en hommage à M. Jacques
LE MOAL, ancien Conseiller Municipal, récemment décédé.*

* * * * *

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26
novembre 1999.**

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 4 - **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur
délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire effectue un compte-rendu des décisions prises sur
délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et
désistements de location, des assurances, une aliénation, des contentieux,
des préemptions en D.P.U.*

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses.**

*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de
l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville notamment
lors de l'organisation de manifestations.*

M. PAUMIER

n° 6 - **Orangerie du Jardin des Plantes. Restauration de la façade :**

a) **approbation d'un contrat de maîtrise d'oeuvre. Demande de
classement au titre des Monuments Historiques.**

Parallèlement à la conclusion des études relatives à la rénovation du Jardin des Plantes et au commencement des travaux, une étude de faisabilité relative à la restauration des façades de l'Orangerie, fortement dégradées, fût engagée l'année dernière.

L'Orangerie présente une belle façade côté est qu'il est intéressant de restituer. C'est pourquoi, cette étude préalable fut confiée à M. Jean-Jacques SILL, Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui a effectué des recherches aux archives municipales et au musée des Beaux-Arts.

Compte tenu de la technicité particulière des travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat de maîtrise d'oeuvre à passer avec l'architecte, M. Jean-Jacques SILL, relatif aux travaux de restauration de la façade de l'Orangerie du Jardin des Plantes ;

2°) de solliciter auprès de l'Etat le classement du bâtiment de l'Orangerie du Jardin des Plantes au titre des Monuments Historiques.

Adopté à l'unanimité.

b) approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.

Parallèlement au remodelage du Jardin des Plantes, une étude de faisabilité relative à la restauration de l'Orangerie fut confiée, l'année dernière, à M. Jean-Jacques SILL, Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui a établi le projet définitif de restauration, comprenant :

- des propositions de restauration compte tenu d'un diagnostic de l'état de santé du bâtiment décrivant les pathologies affectant la construction et particulièrement les pierres,

- des dispositions particulières de restauration des ouvrages de serrurerie,

- des travaux d'adaptation nécessaires en fonction des existants ou à la demande des utilisateurs, en particulier, la création d'un ouvrant sur toute la hauteur de la façade en partie centrale pour permettre la manutention des végétaux de grande hauteur.

Le bilan global de cette opération est de 1 650 000 F.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises en 4 lots relatifs à la restauration de la façade de l'Orangerie du Jardin des Plantes.

Le délai d'exécution global est fixé à six mois.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 7 - **Groupe scolaire du Nécotin. Rénovation des salles de restaurant primaire. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Construit en 1963, le groupe scolaire du Nécotin comporte une école maternelle de 9 classes et une école élémentaire de 15 classes.

La réfection des salles de restaurant primaire, très vétustes et bruyantes, s'avère indispensable. 170 enfants y sont accueillis chaque jour.

Deux objectifs furent précisés concernant cette opération :

- la nécessité d'un traitement acoustique efficace, compte-tenu de la forte sonorité actuelle des locaux,
- le traitement de l'ambiance pour rendre le local plus accueillant.

L'estimation globale de ces travaux s'élève à 1 600 000 F. T.T.C., valeur janvier 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises en 6 lots relatifs à la rénovation des salles de restaurant primaire du groupe scolaire du Nécotin.

En ce qui concerne l'organisation du chantier, il est nécessaire, pour des raisons pratiques, afin de maintenir une restauration sur place, de prévoir un échelonnement en deux phases successives. Le délai d'exécution global est fixé à cinq mois pour chaque phase.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 8 - **Groupe scolaire du Jardin des Plantes. Extension du restaurant de l'école élémentaire. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Construit en 1955, le groupe scolaire du Jardin des Plantes comporte une école maternelle de 6 classes et une école élémentaire de 10 classes.

La capacité d'accueil du restaurant de l'école élémentaire étant largement inférieure aux demandes, une extension s'avère donc indispensable.

Le coût global de cette opération est évalué à 1 400 000 F. T.T.C., valeur janvier 2000.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises en 6 lots relatifs à l'extension du restaurant de l'école élémentaire du groupe scolaire du Jardin des Plantes.

Le délai d'exécution global est fixé à six mois.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 9 - **Z.A.C. du Clos Rozay. Mise en oeuvre. Engagement d'une concertation préalable.**

Les terrains dits du "Clos Rozay" représentent le troisième pôle d'aménagement du quartier Saint-Marceau.

L'aménagement de ce secteur permettra de créer un lien supplémentaire entre le centre ville et les quartiers sud d'Orléans, et d'assurer une continuité urbaine de qualité entre l'est et l'ouest du quartier Saint-Marceau.

Il est envisagé de réaliser conjointement deux Z.A.C. distinctes à partir d'un schéma d'organisation d'ensemble :

- au nord-est de la rue Fosse de Meule, sur des terrains propriété de Bâtir Centre, pour la plupart, une Z.A.C. privée à vocation principale de logements,

- entre l'avenue Roger Secrétain et la rue Fosse de Meule, articulée autour du lycée, une Z.A.C. publique, sous la responsabilité directe de la Ville, à vocation d'activités et de logements.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la concertation préalable nécessaire à la création des deux Z.A.C. du Clos Rozay, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition d'un dossier présentant plusieurs hypothèses d'aménagement et d'un registre d'observations au Centre Municipal et à la mairie de quartier Saint-Marceau, ainsi que sur le site Internet de la ville d'Orléans, pendant une durée d'un mois,

- présentation du dossier et débat au Conseil de Quartier Saint-Marceau,

- organisation d'une réunion publique.

Adopté par 51 voix

Il y a 3 abstentions.

M. GOND

n° 10 - **Centre de Recherche et de Documentation sur les Camps d'Internement du Loiret. Attribution d'une subvention.**

Comme chaque année depuis sa création, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer 100 000 F. au Centre de Recherche et de Documentation sur les Camps d'Internement du Loiret.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. RENARD

n° 11 - **Décision modificative n° 2.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 12 - **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention.**

L'utilisation d'une ligne de trésorerie permet à la Ville, chaque jour, dans la limite du crédit qui lui est ouvert, soit d'appeler des fonds, soit de restituer les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi.

Ainsi, au cours de l'année 1999, l'utilisation de cette ligne de trésorerie a permis une économie de 2 400 000 F.

La convention signée avec PARIBAS se termine le 25 février 2000 et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la proposition de ligne de trésorerie de 80 000 000 F. présentée par la banque NATEXIS ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la banque NATEXIS, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 13 - **Inventaire. Instruction budgétaire et comptable M 14 :**

a) **Amortissement. Actualisation des règles,**

Lors de la transposition du budget de la Ville de la nomenclature M12 à la nomenclature M14, pour laquelle Orléans était ville expérimentale, le Conseil Municipal avait adopté, dans sa séance du 28 avril 1994, les règles de détermination d'une dotation annuelle aux amortissements.

Toutefois, en l'absence d'une instruction officielle M14, ces règles avaient été définies en référence à l'instruction M12, notamment pour les différents types de biens amortissables.

Après quatre années d'expérience, et une instruction M14 achevée, une mise à jour des règles s'avère nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir les durées d'amortissement détaillées dans la délibération en fonction des types de biens ;

2°) d'appliquer les durées d'amortissement ainsi définies quelque soit la valeur d'achat du bien concerné ;

3°) de commencer à amortir un bien l'année suivant son acquisition ou sa réalisation dans le cadre d'un suivi rigoureux des amortissements à l'échelon de chaque direction municipale concernée ;

4°) d'appliquer l'ensemble de ces dispositions avec la collaboration des services du Trésorier Municipal.

Adopté à l'unanimité.

b) Recensement des immobilisations. Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif.

Conformément à l'instruction M14, la Ville, en collaboration avec la Trésorerie Municipale, vient d'achever le recensement ou la mise à jour de l'inventaire de ses biens immobiliers et mobiliers qui constituent son patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du résultat de la mise à jour de l'inventaire patrimonial ;

2°) d'autoriser le Trésorier Municipal à passer dans sa comptabilité les écritures qui en découlent en crédit et en débit.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 14 - **Admissions en non-valeur. Budget de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme de 437 282,74 F. intéressant le budget de la Ville, qui après enquête et poursuites s'est révélée irrécouvrable.

Adopté par 53 voix contre 1.

M. RENARD

n° 15 - **Garanties d'emprunts. Réaménagement. Modifications des conditions :**

Afin de faire bénéficier les organismes de logement social de la baisse des taux, les pouvoirs publics ont annoncé une mesure de réaménagement des prêts habitat accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

a) **S.A. d'H.L.M. France Habitation.**

d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de l'emprunt n° 0246281 réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. France Habitation.

Adopté à l'unanimité.

b) **S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières.**

d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de l'emprunt n° 0472010 réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 16 - **Garantie d'emprunts. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville

a) **O.P.A.C. du Loiret. 3 740 000 F.**

à l'O.P.A.C. du Loiret à hauteur de 1 870 000 F. représentant 50 % d'un emprunt de 3 740 000 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 55 logements rue Masse à Orléans.

L'O.P.A.C. du Loiret s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 11 logements.

Adopté à l'unanimité.

b) **Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale. 708 882 F.**

à la Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale à hauteur de 354 441 F. représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 708 882 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 2 logements rue du Petit Pont à Orléans.

La Société Orléanaise d'H.L.M. Rurale s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

c) **O.P.H.L.M. 3 589 911 F.**

à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans à hauteur de 1 794 955,50 F. représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 3 589 911 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation d'un immeuble sis 5, 7, 9 rue du Poirier à Orléans pour aménager 12 logements.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20% des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. GOND

n° 17 - **Frais de restauration du personnel. Restaurant inter-entreprise de France Télécom. Approbation d'une convention.**

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 23 mai 1997, le principe du versement d'une participation aux frais de restauration du personnel municipal et autorisé la signature de conventions avec différents restaurants administratifs de la ville d'Orléans.

Afin de permettre aux personnels travaillant dans le quartier Saint-Marceau de se restaurer à proximité de leur lieu de travail, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec France Télécom et la Société Eurest prévoyant :

- l'admission des agents municipaux au restaurant inter-entreprise de France Télécom pour le déjeuner,
- le paiement de la participation de la Ville aux frais de restauration du personnel municipal, fixée à 10,16 F. par repas et par agent,
- le versement d'une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement à hauteur de 3 F. par repas.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 18 - **Direction du Personnel. Poste d'assistant de formation-formateur. Renouvellement du contrat de travail. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 26 février 1999, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un poste d'assistant de formation-formateur dont le rattachement hiérarchique a été confié à la Direction du Personnel.

La création de ce poste répondait à deux besoins complémentaires :

- la mise en place d'une formation destinée à la lutte contre l'illettrisme, au sein du personnel municipal concerné,
- le recrutement et le suivi des emplois-jeunes.

Les missions confiées à ce cadre ayant évolué, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement du contrat d'assistant de formation-formateur à la Direction du Personnel, pour une durée de trois ans, avec effet du 29 mars 2000, prévoyant une redéfinition des fonctions, avec une revalorisation de la rémunération sur la base de l'indice brut 472 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 19 - **Direction des Technologies de l'Information. Recrutement d'un informaticien. Approbation du contrat de travail.**

La Ville devant renforcer la sécurité et la fiabilité de son réseau informatique, la Direction des Technologies de l'Information a passé un contrat de prestation avec la Société ADP31. A cet effet, un informaticien est mis à disposition de la Ville, au sein des locaux municipaux, depuis le 1^{er} septembre 1999.

Satisfaite des prestations de cet informaticien, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de son recrutement, en qualité de responsable sécurité, rattaché à la Direction des Technologies de l'Information, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} avril 2000 assortie d'une période d'essai de trois mois ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 20 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste d'adjoint au Directeur. Renouvellement du contrat de travail. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 31 mars 1994, le Conseil Municipal a ouvert un poste d'assistant de direction à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 1994.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en date du 25 avril 1997, transformant ce poste en adjoint au directeur de l'Information et de la Communication, pour une durée de trois ans.

Les missions confiées à ce cadre ayant de nouveau évolué, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement du contrat d'adjoint au directeur de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an, avec effet du 1er avril 2000, prévoyant une redéfinition des fonctions, avec une revalorisation de la rémunération sur la base de l'indice brut 724 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 21 - **Direction de la Politique de la Ville et du Logement. Recrutement du responsable de quartier Blossières-Murlins. Approbation du contrat de travail.**

Par délibération en date du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste de chef de projet pour le secteur Blossières-Murlins, rattaché à la Direction de la Politique de la Ville et du Logement.

Suite au départ de l'agent en poste, la Direction a souhaité revoir les missions de ce poste en collaboration avec la Direction des Affaires Administratives et des Elections, responsable de la Mairie de Quartier, qui se trouve dans les mêmes locaux. L'intitulé du poste est désormais responsable de quartier Blossières-Murlins.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement du responsable de quartier Blossières-Murlins, rattaché à la Direction de la Politique de la Ville et du Logement, pour une durée de trois ans, assortie d'une période d'essai de trois mois ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CORNU

n° 22 - **Attribution d'une subvention à une association à caractère culturel.**

Nuits Java, association de promotion de la chanson française actuelle, a proposé du 19 au 22 janvier 2000 sa deuxième édition du Festival de chanson française.

Afin de soutenir l'action de cette association, et qu'elle puisse reconduire ce festival de début d'année permettant la découverte de jeunes auteurs, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 F. à l'association Nuits Java.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 23 - **Action menée dans le cadre du P.L.E.A. Attribution d'une subvention à une association.**

La Compagnie Chant plein Vent Musicavoz a proposé à la Ville un programme d'interventions pédagogiques et artistiques sur le chant, le geste vocal, le geste théâtral et l'écoute musicale auprès des enfants des écoles Lavoisier et René Guy Cadou, dans le cadre du P.L.E.A.

Cette expérience d'éveil au chant lyrique vécue conjointement par les élèves, les enseignants et les artistes (soprano, pianiste, comédien) à partir d'un travail soutenu sur la voix et le corps constitue une action importante d'initiation artistique et de rencontre avec le jeune public.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000 F., à l'association de la Compagnie Chant Plein Vent Musicavoz, correspondant à l'intervention des artistes et techniciens pour le spectacle "A Cheval sur le Vent" ;

2°) d'autoriser la mise à disposition de la salle Antoine Vitez au Carré Saint-Vincent pour les journées du 10 et 11 février 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 24 - **Archilab. Secondes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans. Organisation. Approbation d'une convention avec le Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre.**

Archilab 2000, Secondes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans, est initié, produit et organisé par la Ville en partenariat avec la Région Centre et avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.

Archilab 2000 rassemblera trente nouvelles équipes françaises et étrangères grâce à une exposition présentant leurs projets.

Cette manifestation associe cette année Urbalab qui est composé de quatre journées de débats, se déroulant au Carré Saint-Vincent.

A la suite du succès remporté par l'édition 1999 d'Archilab, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le F.R.A.C. Centre, définissant l'ensemble des missions à réaliser conjointement dans le cadre d'Archilab 2000, Secondes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 25 - **Festival de Jazz. Tarification des concerts. Approbation.**

Le Festival de Jazz 2000 se tiendra du 30 juin au soir au 5 juillet 2000 inclus. Comme l'an passé, les concerts seront organisés en quatre lieux : le Temple, la salle de l'Institut, l'église Saint-Pierre du Martroi et le Campo Santo. Un concert supplémentaire sera accueilli à la Cathédrale le 30 juin au soir.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux pour Orléans Jazz 2000 détaillés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 26 - **Conservatoire. Acquisition d'un piano droit. Demande de subvention auprès de la Région.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Centre, pour l'achat d'un piano droit destiné à l'usage pédagogique de l'Ecole Nationale de Musique.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 27 - **Médiathèque. Donation pour le fonds Max Jacob. Acceptation.**

M. Jean-Jacques MEZURE a proposé de remettre à la ville d'Orléans, sous forme d'une donation, un manuscrit de Max Jacob.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter cette donation de correspondances comprenant 47 lettres, 1 carte postale, 19 méditations, permettant ainsi d'enrichir le fonds Max Jacob détenu par la médiathèque ;

2°) de tenir compte des souhaits du donateur :

- en procédant à la fabrication d'un boîtier de protection,
- en effectuant un tirage de microfilms pour le public,
- en lui remettant un fac-similé des correspondances.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 28 - **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique. Opération “Le printemps des Musées 2000”** :

Dans le cadre de l’opération “Le Printemps des Musées”, il est proposé au Conseil Municipal :

a) **Gratuité des entrées.**

d’accorder la gratuité de l’entrée au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l’Orléanais du 1er au 30 avril 2000.

Adopté à l’unanimité.

b) **vente de catalogues à prix réduit.**

1°) d’adopter le principe de la vente à prix réduit de différents catalogues du 1er au 30 avril 2000 au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique ;

2°) d’approuver les prix de vente des catalogues tels qu’ils sont précisés dans la délibération.

Adopté à l’unanimité.

M. CORNU

n° 29 - **Maison de Jeanne d’Arc. Séminaire des secrétaires généraux des I.U.F.M. Gratuité d’accès.**

Il est proposé au Conseil Municipal d’accorder la gratuité d’accès à la Maison de Jeanne d’Arc pour les participants au séminaire des secrétaires généraux des I.U.F.M. qui se déroule à Orléans les 23 et 24 mars 2000.

Adopté à l’unanimité.

INFORMATION ET COMMUNICATION

M. BENOZIO

n° 30 - **Société Orléanaise de vidéocommunication. Réseau câblé concédé. Approbation du nouveau plan de service.**

Par délibération en date du 22 avril 1988, la Ville a confié à la Société Communication-Développement, agissant pour le compte de la Société Orléanaise de Vidéocommunication alors en cours de constitution, l’établissement et l’exploitation d’un réseau câblé de vidéocommunication.

Par courrier en date du 26 janvier 2000, la Société Orléanaise de Vidéocommunication a informé la Ville de son désir d’enrichir l’offre du programme numérique optionnel proposée sur le réseau câblé de la Ville d’Orléans, et de compléter la gamme de chaînes thématiques.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette proposition, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de service modifié, détaillé dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME - RELATIONS EXTERIEURES

M. BENOZIO

n° 31 - **Manifestations et animations dans les quartiers. Attribution de subventions à divers organismes et associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux organismes apportant leur concours aux diverses manifestations et animations organisées dans les quartiers d'Orléans au cours de l'année 2000 :

- Comité des Fêtes Carmes-Bannier 15 000 F.
- Association des Commerçants de
la rue Bannier 7 000 F.
- Comité des Fêtes de la Barrière
Saint-Marc 11 000 F.

Adopté à l'unanimité.

M. BENOZIO

n° 32 - **Fêtes de Jeanne d'Arc. Attribution d'aides à des associations et organismes participants.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à divers organismes apportant leur concours aux diverses manifestations dans le cadre des Fêtes Johanniques :

- Tradition et Fidélité Johanniques 5 000 F.
- Centre Saint-Yves de Quinquis
(Maîtrise Cathédrale) 3 000 F.
- Chorale Sainte-Croix 6 000 F.

Adopté à l'unanimité.

M. BENOZIO

n° 33 - **Office de Tourisme. Réinstallation provisoire 6, rue Albert 1er. Attribution de subventions. Maîtrise d'oeuvre confiée aux services techniques de la Ville.**

Dans le cadre du futur projet d'aménagement de la Gare, l'Office de Tourisme bénéficiera d'une implantation sur l'avenue de Paris, à l'entrée de la future gare.

Le bureau de poste du quartier gare situé rue Saint-Yves étant voué à la démolition, la Poste souhaite relocaliser définitivement son bureau dans le quartier à l'emplacement actuel de l'Office de Tourisme. La Ville, propriétaire de ces locaux, en serait d'accord.

Dans ces conditions, l'Office de Tourisme a dû rechercher une nouvelle localisation provisoire, dans des locaux commerciaux situés dans l'immeuble 6, rue Albert 1er, qu'il louera à la Société AXA pour un montant annuel de 265 000 F. T.T.C. Par ailleurs, des travaux d'aménagement sont nécessaires à hauteur de 775 000 F. T.T.C.

Les dépenses liées à cette opération n'étant pas prévues dans le budget de l'Office de Tourisme, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'an 2000 à l'Office de Tourisme pour lui permettre sa réinstallation provisoire 6, rue Albert 1er :

- en équipement 775 000 F.
- en fonctionnement 255 000 F.

2°) d'autoriser la mise à disposition des services techniques de la Ville pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement nécessaires à cette opération.

**Adopté par 47 voix
Il y a 3 abstentions.**

Mme PRAHECQ

n° 34 - **Coopération décentralisée avec Parakou. Convention de partenariat :**

a) **Rapport d'activités 1999. Communication.**

Les actions menées dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Parakou en 1993, renouvelée en 1996 et 1999, sont de plus en plus connues non seulement des Orléanais mais également au delà de nos frontières communales.

Le mois du Bénin organisé en novembre 1999, en collaboration avec de nombreux partenaires a été un franc succès et a permis de montrer la richesse et la profondeur du partenariat avec Parakou.

Des étudiants nous contactent régulièrement pour réaliser des mémoires sur le partenariat ou bien pour effectuer un stage à Parakou dans des domaines très intéressants.

L'année 1999 constitue le 7ème exercice budgétaire du partenariat, qui s'inscrit dans la poursuite d'actions engagées les six premières années et dans le développement de nouvelles actions.

Dans la continuité et l'efficacité des programmes précédents, les actions conduites pour ce programme 1999 se sont réparties, entre les 4 domaines suivants :

- 1 - appui institutionnel,
- 2 - conseil en maîtrise d'ouvrage,
- 3 - appui aux investissements,
- 4 - actions de partenariat,

pour lesquels un bilan détaillé est dressé dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

b) Programme d'actions 2000. Modalités de financement.

Dans le cadre de la troisième convention de partenariat, signée en mai 1999, entre les deux villes d'Orléans et de Parakou pour trois nouvelles années, un programme d'actions 2000 a été défini en quatre points :

- appui institutionnel,
- conseil en maîtrise d'ouvrage,
- appui aux investissements, dans les domaines suivants : aide aux écoles de Parakou, hygiène et santé, assainissement, éclairage public,
- actions diverses de partenariat, notamment : actions de développement culturel, action socio-culturelle, stages d'étudiants.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de donner son accord aux deux signatures des personnes désignées ci-après sur le compte intitulé : "Convention de Partenariat Orléans-Parakou" :

- M. Désiré SACCA, Chef de la Circonscription Urbaine de Parakou,
- M. André OLAYE EDON, Receveur Percepteur Municipal de Parakou ;

2°) de décider de la participation de la Ville comme suit : 110 000 F. en mars 2000, et 110 000 F. en juillet 2000.

Le solde sera versé en décembre 2000, sous réserve de l'obtention de la subvention du Ministère de la Coopération Française et des bilans intermédiaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 35 - **Info Point Europe régional. Ouverture de l'accueil au public. Participation de la Ville.**

La Commission européenne encourage la création de relais d'information sur l'Europe dans les régions, afin de décentraliser le système d'information sur l'Europe au service des citoyens. Elle a créé plusieurs types de centres, selon des thématiques spécifiques et des publics cibles, et notamment : les Info-Point-Europe (I.P.E.), centres d'informations générales sur l'Europe au service du citoyen : les I.P.E. s'attachent davantage au public urbain sur des thèmes comme la citoyenneté, la culture, la mobilité des jeunes, etc.

Ce dispositif s'appuie sur une valorisation des relais d'information existants, un élargissement de leur mission, et la création de relais locaux.

Le projet de création d'Info Point Europe de la Région Centre est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture, coordonnant depuis 1994 l'accueil du Carrefour Rural Européen.

Il a été mis en oeuvre en partenariat avec la Ville et les partenaires suivants:

- * l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.),
- * la Région Centre,
- * le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.).

Les missions de l'I.P.E. sont développées autour de deux axes forts :

- l'accueil et l'information à Orléans du grand public, dans les locaux du C.R.I.J.,
- une plate-forme de coopération autour des questions européennes centrées sur l'information du public et sa formation.

Les partenaires de l'I.P.E. formant la plate-forme de coopération ont l'intention d'établir une Charte de partenariat visant à officialiser l'engagement et les missions de chacun.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'ouverture d'un Info Point Europe régional à Orléans qui serait installé dans les locaux mis à disposition par le C.R.I.J., 3 et 5, boulevard de Verdun ;

2°) de décider d'attribuer une subvention annuelle au C.R.I.J. équivalente au surcoût du loyer correspondant à l'espace supplémentaire occupé par l'Info-Point Europe.

***Adopté par 47 voix
Il y a 7 abstentions.***

Mme PILET

n° 36 - **Association Orléans-Lugoj. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2000.**

Pour aider l'association Orléans - Lugoj dans la poursuite de ses activités, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 F. à cette association, au titre de l'année 2000.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 37 - **Jumelage Orléans-Münster. Organisation de cours intensifs par le GRETA. Participation de la Ville. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des échanges avec notre ville jumelle de Münster, 11 lycéens münstérois suivront une formation intensive en langue française organisée par le Greta, et réciproquement, 11 lycéens orléanais suivront une formation intensive en langue allemande organisée par la Ville de Münster.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de formation continue à passer avec le Greta, autorisant la prise en charge par la Ville d'Orléans des frais de formation des lycéens münstérois à hauteur de 4 000 F. T.T.C.

***Adopté par 53 voix
Il y a 1 non participation.***

M. COQUELET

n° 38 - **"Manifestation 2000, véhicules d'époque". Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 F. au Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc pour l'organisation de "manifestation 2000, véhicules d'époque", qui se déroulera le 28 mai 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. COQUELET

n° 39 - **Vie associative. Attribution d'une aide à une association.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 F. au Centre du Volontariat dont l'objet est de développer le bénévolat sous toutes ses formes et de pourvoir aux besoins des associations.

Adopté à l'unanimité.

M. COQUELET

n° 40 - **Union des Amicales Régionalistes du Loiret. Attribution de subventions.**

L'Union des Amicales Régionalistes du Loiret, dont l'objectif est de suivre et de soutenir ses adhérents dans le cadre des recherches des arts et des traditions populaires ainsi que d'assurer le fonctionnement de la Maison des Provinces, prévoit de nombreuses activités pour l'année en cours.

Pour aider cette association dans la prise en charge des dépenses inhérentes à la réalisation de ses projets, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret pour un montant total de 102 000 F.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,

ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. DELPORT

n° 41 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Implantation de la Société RAVE. Promesse de vente de terrains. Modification d'une précédente délibération.**

Par délibération du 26 novembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la cession à la Société RAVE Centre Loire d'un terrain d'une superficie de 7 512 m² dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye, ainsi que le principe d'une promesse de vente sur le surplus d'une autre parcelle de 3 051 m² au prix de 100 F. H.T. le m².

Compte tenu que, dans la perspective de son développement, la Société RAVE Centre Loire souhaiterait disposer d'une réserve prioritaire d'une superficie totale de 5 000 m², il est proposé au Conseil Municipal de consentir une promesse de vente au profit de cette Société sur un terrain situé dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye, d'une superficie de 1 949 m² au prix de 100 F. H.T. le m².

Adopté par 53 voix contre 1.

M. DELPORT

n° 42 - **Parc d'Activités Intercommunal des Châtelliers. Implantation de l'entreprise CULLIGAN. Cession d'un terrain.**

L'entreprise CULLIGAN, spécialisée dans le traitement de l'eau, connaît actuellement une forte croissance de ses activités. Les locaux dont elle disposait sur la commune de Saran n'étant plus adaptés à son évolution, CULLIGAN souhaite s'implanter dans le Parc d'Activités Intercommunal des Châtelliers.

Ce projet prévoit la construction d'un bâtiment de 921 m² sur une parcelle de 2 590 m² située en bordure de la R.N. 60. Cette implantation génère le transfert de 12 emplois et la création de 4 emplois supplémentaires à l'horizon 2001.

Compte tenu de l'intérêt économique de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'implantation de l'entreprise CULLIGAN dans le Parc d'Activités Intercommunal des Châtelliers, sur une parcelle de 2 590 m² située en bordure de la R.N. 60, appartenant à la S.E.M.D.O., concessionnaire de la Z.A.C. ;

2°) d'approuver le rabais du prix de cession de terrain à 165 F. H.T. le m², qui sera consenti par la S.E.M.D.O.

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 43 - **Parc d'Activités Intercommunal des Châtelliers. Promotion et commercialisation. Approbation d'une convention.**

En 1991, les trois communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-Braye et de Semoy ont décidé de s'associer, afin de réaliser l'opération d'aménagement de la Z.A.C. des Châtelliers. Par ailleurs, la même année, l'aménagement a été concédé à la S.E.M.D.O. et la commercialisation confiée à la Direction de l'Action Economique de la ville d'Orléans.

Compte tenu de la volonté des trois communes de définir un mode d'intervention cohérent sur l'ensemble des projets d'implantation et d'extension à venir dans cette Z.A.C., quelle que soit la commune d'implantation du projet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer entre les trois villes et la S.E.M.D.O., relative à la définition de la mission de commercialisation du Parc d'Activités Intercommunal des Châtelliers confiée à la Direction de l'Action Economique de la ville d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 44 - **Nouveaux Services - Nouveaux Emplois. Présentation de nouveaux projets. Participation de la Ville. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois", il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les deux nouveaux projets présentés dans la délibération ;

2°) d'approuver les conventions de partenariat à passer entre la Ville et chacune des structures suivantes :

- . Association Jeunesse et Arts Martiaux,
- . Centre Régional d'Information Jeunesse ;

3°) d'approuver le montant de la participation de la Ville à ces structures, selon les termes prévus dans les conventions de partenariat ;

4°) d'approuver le montant d'une participation complémentaire de 11 340 F. par poste en régularisation au titre de l'année 1999 et de 12 600 F. par poste au titre de l'année 2000, au profit de l'association REPERES pour lui permettre d'équilibrer son budget au titre de l'activité "Correspondants de Proximité".

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 45 - **Colloque Universitaire. Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 F. à l'Université d'Orléans - Faculté des Sciences (Ecole Doctoriale) pour l'organisation des Doctoriales 2000 qui auront lieu du 26 au 31 mars prochains.

Cette manifestation s'articule autour de rencontres entre des responsables de P.M.E., P.M.I. et des doctorants sur des projets liés à l'innovation et au développement économique.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 46 - **Emploi. Convention de partenariat avec l'A.N.P.E. Année 2000. Approbation d'un avenant.**

Afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi et de favoriser une meilleure lisibilité du marché du travail, l'A.N.P.E. et la Ville ont signé le 13 juillet 1999 une nouvelle convention de partenariat.

Compte tenu de l'efficacité de ce partenariat, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à cette convention à passer avec l'A.N.P.E., afin de prolonger cette expérience une nouvelle année à compter du 1er mars 2000.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MOUCHARD-ZAY n° 47 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) **enseignement du premier degré ;**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions, dont le détail figure dans la délibération, aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, pour un montant global de 31 640 F.

Adopté à l'unanimité.

b) **enseignement du second degré.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du second degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Collège Jean Rostand 3 000 F.
- Lycée Voltaire 3 000 F.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 48 - **Classes de découverte. Année scolaire 1999-2000. Demande de subventions auprès du Département.**

Cette année, 8 écoles ont élaboré un projet d'initiative ponctuelle pour un départ en classe de découverte : il s'agit des écoles élémentaires Jean Zay, Jean Mermoz, Antoine Lavoisier, Guillaume Apollinaire, du Nécotin, les Cordiers, Louis Pasteur, école privée Saint-Paul Bourdon Blanc.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'examiner favorablement les projets détaillés dans la délibération ;

2°) de décider de saisir le Département du Loiret afin de solliciter les subventions auxquelles les écoles peuvent prétendre au titre des classes de découverte.

Adopté à l'unanimité.

LOGEMENT

Mme MIALOT

n° 49 - **Conférence intercommunale du Logement de l'agglomération orléanaise. Création. Adhésion de la Ville.**

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions réorganise le régime des attributions de logements sociaux avec l'objectif de favoriser la mixité sociale et de promouvoir le droit au logement.

Trois dispositifs concourent à la réalisation de cet objectif, dont la création des conférences intercommunales du logement.

Par arrêté du 19 juillet 1999, le Préfet du Loiret a délimité pour l'agglomération orléanaise un bassin d'habitat correspondant aux vingt communes déjà regroupées dans la Communauté de Communes, et sur lesquelles un programme local de l'habitat (P.L.H.) a été élaboré.

Compte tenu des missions confiées à ces conférences, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la ville d'Orléans à la création de la conférence intercommunale du logement sur le bassin d'habitat délimité pour l'agglomération orléanaise par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 1999.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

Mme PRAHECQ

n° 50 - **Réalisation d'un jardin inter-génération. Association "Les Lions Clubs" de l'agglomération d'Orléans. Mise à disposition d'un terrain. Approbation d'une convention.**

Tout projet qui favorise l'inter-génération est un moyen de favoriser les relations enfants et adultes, de créer des liens sociaux dans les quartiers, de développer une connaissance, un respect mutuel et la citoyenneté par le biais d'une activité concrète.

Dans cette perspective, l'association "Les Lions Clubs " de l'agglomération d'Orléans et la Ville ont décidé de mener une action concertée pour la réalisation d'un jardin servant de lieu de rencontre, d'échange de savoir et de convivialité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de cette mobilisation autour d'une action inter-génération entre l'association "Les Lions Clubs" de l'agglomération d'Orléans et la Ville ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec cette association pour les années 2000-2002, pour la mise à disposition d'un terrain à titre gratuit, permettant la réalisation d'un jardin inter-génération.

Adopté à l'unanimité.

Mme PRAHECQ

n° 51 - **Crèche du Baron. Restructuration partielle. Aide à l'investissement. Approbation d'un contrat de prêt avec la C.A.F.**

Lors de la séance du 29 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire et de demande d'aide de financement des travaux de restructuration partielle de la Crèche du Baron.

Le Conseil d'Administration de la C.A.F. ayant répondu favorablement à la demande de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat de prêt à passer avec la C.A.F. relatif à ces travaux.

Le coût de l'opération s'élève à 1 658 375 F. hors taxes en investissement et le montant du prêt accordé est de 450 000 F.

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE -SANTÉ

M. BRARD

n° 52 - **Rencontres Ville et Handicap. Année 2000. Modalités de prise en charge de frais divers.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la prise en charge des frais de voyage, de transferts, d'hébergement et de restauration liés à l'accueil des intervenants dans le cadre des différentes manifestations composant les Rencontres Ville et Handicap qui se dérouleront du 11 au 25 mars 2000 ;

2°) d'autoriser la prise en charge des dépenses inhérentes à l'organisation des Rencontres, notamment la prestation de conférenciers et de journalistes, la location de matériel ou d'exposition, l'achat de fournitures pour réaliser costumes et décors.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET LOISIRS

M. le Maire

n° 53 - **Auberge de Jeunesse de la Motte-Sanguin. Désignation des représentants de la Ville. Demande de subventions.**

L'Auberge de Jeunesse a été transférée depuis le 1er février 2000 dans le centre de la Motte-Sanguin qui est une antenne du Centre Régional de la Jeunesse et des Sports (C.R.J.S.) gérée par l'Association Sportive et Socio-Educative.

La dénomination "Association Sportive et Socio-Educative" étant peu explicite vis-à-vis de l'ensemble des activités que cette association est désormais appelée à gérer, celle-ci a été renommée "Auberge de Jeunesse de la Motte-Sanguin - Centre Régional de la Jeunesse et des Sports".

De plus, l'association a été recomposée de manière à pouvoir intégrer dans ses membres actifs des personnes intéressées par les activités de l'Auberge de Jeunesse.

Par ailleurs, il est indispensable de moderniser et d'étendre certains locaux pour mieux répondre aux besoins particuliers des aijistes.

Les travaux considérés seront réalisés au printemps prochain dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de 765 000 F. inscrite au budget de la Ville 2000.

Dans la mesure où ce transfert, d'une part s'accompagne d'une extension des capacités d'accueil et d'une modernisation de l'Auberge de Jeunesse et, d'autre part s'inscrit dans le schéma de développement touristique d'Orléans, les travaux peuvent faire l'objet de subventions de la Région Centre et du Département du Loiret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner les délégués appelés à représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Auberge de Jeunesse de la Motte-Sanguin, en qualité de membres actifs ;

2°) de solliciter, de la Région Centre et du Département du Loiret, une subvention au taux le plus élevé, avec possibilité de préfinancement par la Ville des travaux considérés.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 54 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- CEMEA du Centre 10 000 F.
- Circle Plate Syndicat 5 000 F.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

M. LEBON n° 55 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives pour l'aide à l'animation sportive et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes pour l'aide à l'animation sportive et à titre exceptionnel :

- Comité du Loiret de pétanque
et de jeu provençal 12 000 F.
- Comité bouliste du Loiret 13 000 F.

Adopté à l'unanimité.

- Association sportive du Golf
de Marcilly 50 000 F.

***Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 8 abstentions.***

M. LEBON

n° 56 - **Festivités de l'an 2000. Golden Trophy 2000. Organisation par l'association Jeunesse et Arts Martiaux. Attribution d'une subvention.**

L'édition du Golden Trophy de cette année entre dans le cadre des festivités de l'an 2000. Lors de ce tournoi open réputé en Europe et au Japon basé sur la lutte contact, des champions internationaux viendront s'affronter le 18 mars 2000 au Palais des Sports d'Orléans.

Pour aider l'association Jeunesse et Arts Martiaux dans l'organisation de ce tournoi, il est demandé au Conseil Municipal de décider de lui attribuer une subvention à hauteur de 15 000 F.

Adopté par 52 voix contre 1.

M. LEBON

n° 57 - **Demandes de subventions auprès du Département au titre de l'année 2001 :**

a) **Equipement couvert des Murlins. Réfection de toitures. Salle d'escrime. Aménagement,**

Par délibération du 28 mai 1999, la Ville a sollicité une subvention auprès du Département, au titre de l'an 2000, pour la création d'une salle d'escrime dans le quartier des Murlins-Blossières.

Par ailleurs, il est nécessaire de refaire les toitures de l'équipement couvert des Murlins où se déroulent actuellement les activités de judo de l'U.S.O. Judo-Jujitsu, de l'Ecole Technique de Judo Orléans-Loiret ainsi que des Pôles France et Espoirs de Judo.

Dans la mesure où le Département du Loiret n'a pas retenu ce projet au titre de l'an 2000, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès du Département, au titre de l'année 2001, d'une part pour la réfection de la toiture de l'équipement couvert des Murlins, et d'autre part pour l'aménagement d'une salle d'escrime dans celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

b) Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne. Centre nautique. Construction de salles polyvalentes.

Par délibération du 29 janvier 1999, la Ville a sollicité une subvention auprès du Département, au titre de l'an 2000, pour la construction de deux salles polyvalentes à proximité du centre nautique de la Base de loisirs de l'Ile Charlemagne.

Compte tenu que ce projet n'a pu être retenu au titre du programme 2000, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès du Département, au titre de l'année 2001, pour la construction de ces deux salles polyvalentes ainsi que pour les acquisitions de premier équipement de ces salles.

Adopté à l'unanimité.

c) Centre 2002. Dojo et salle de boxe avec vestiaires. Construction.

Par délibération du 29 janvier 1999, la Ville a sollicité une subvention auprès du Département, au titre de l'an 2000, pour la construction, d'une part d'un dojo, et d'autre part d'une salle de boxe dans le Centre 2002.

Compte tenu que ce projet n'a pu être retenu au titre du programme 2000, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès du Département, au titre de l'année 2001, pour la construction dans le centre 2002, d'une part d'un dojo avec une structure de quatre vestiaires, et d'autre part d'une salle de boxe avec une structure de deux vestiaires, ainsi que pour les acquisitions de premier équipement de chacune de ces salles spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

d) Parc des Sports des Montées. Construction de vestiaires et de salles polyvalentes.

Par délibération du 29 janvier 1999, la Ville a sollicité une subvention auprès du Département, au titre de l'an 2000, pour la réalisation de deux salles polyvalentes intégrées dans les locaux de la tribune du stade de rugby du Parc des Sports des Montées.

Ces deux salles n'ayant pu être retenues au titre du programme 2000, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, au taux le plus élevé, une subvention auprès du Département, au titre de l'année 2001, pour la construction de trois salles polyvalentes et de six vestiaires au Parc des Sports des Montées, ainsi que pour les acquisitions de premier équipement de ces salles.

Adopté à l'unanimité.

M. LEBON

n° 58 - **Complexe nautique de La Source. Utilisation par le 6/12ème Régiment de Cuirassiers. Mise à disposition d'un membre du personnel militaire. Approbation d'une convention.**

Pour permettre l'apprentissage de la natation des personnels militaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le 6/12ème Régiment de Cuirassiers afin de définir les conditions de mise à disposition :

- du Complexe Nautique de La Source aux personnels militaires du 6/12ème Régiment de Cuirassiers, à titre gratuit,
- d'un militaire dudit régiment affecté au service du Complexe Nautique.

Adopté à l'unanimité.

M. LEBON

n° 59 - **Dojo des Groues. Construction de salles polyvalentes et de vestiaires. Demande de subventions auprès du Département au titre de l'année 2001. Approbation d'un dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération du 26 mars 1999, la Ville d'Orléans a sollicité, auprès du Département, une subvention au titre de l'an 2000, pour la réalisation de salles polyvalentes prévues dans le bâtiment qui intègre le dojo des Groues.

Par ailleurs, en ce qui concerne la construction de cet ensemble sportif, le lot n° 7 - Menuiserie intérieure et équipement a été déclaré infructueux et un nouveau lot, le n° 14, doit être prévu pour la réalisation d'un ascenseur qui est prescrit par la Commission de Sécurité et d'Accessibilité.

Ces salles n'ayant pas pu être retenues au titre du programme 2000 du Département, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention, au taux le plus élevé, auprès du Département, au titre de l'année 2001, pour la construction de cinq salles polyvalentes et de quatre vestiaires dans le bâtiment du dojo des Groues, ainsi que pour les acquisitions de premier équipement de ces salles ;

2°) de décider d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots n° 7 et 14 relatifs à la construction du dojo des Groues ;

3°) d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant, comprenant 2 lots.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS - CIRCULATION - STATIONNEMENT

M. CIVIL

n° 60 - **Stationnement sur voirie. Utilisation de cartes pré-payées pour le règlement des droits de stationnement. Approbation d'une convention cadre à passer avec les buralistes.**

La Ville, par l'intermédiaire de la Société d'Economie Mixte Orléans-Gestion, titulaire d'une convention d'exploitation du stationnement payant sur voirie en date du 5 juillet 1991, a souhaité renouveler le parc des horodateurs dont la mise en place avait été réalisée en 1985.

Les nouveaux appareils offriront la possibilité aux usagers de s'acquitter des droits de stationnement sur voirie, soit en introduisant des pièces, soit en utilisant des cartes pré-payées qui pourront être rechargées directement sur les horodateurs.

Dans le but de constituer un réseau de distribution largement réparti sur le territoire de la commune, il est envisagé d'associer les buralistes de la Ville à cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'arrêter le prix de vente des cartes pré-payées pour le stationnement sur voirie au montant de 100 F. T.T.C. l'unité ;

2°) de décider que la rémunération des buralistes sera égale à 5 % du montant des ventes T.T.C. déduction faite du stock initial ;

3°) d'approuver les termes de la convention cadre tripartite à passer entre la Ville, le buraliste et le régisseur de la régie d'avances et de recettes, définissant les modalités de vente de ces cartes.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme LE PENNEC

n° 61 - **Cimetière. Renouvellement d'une concession. Legs de M. Marceau PESTIE. Acceptation.**

M. et Mme PESTIE ont acquis le 10 mai 1989 de leur vivant une concession pour une durée de 50 ans dans le Grand Cimetière d'Orléans, identifiée sous le n° 56 bis et située le long du mur ouest.

A la suite du décès de son épouse, M. PESTIE a proposé de léguer à la Ville d'Orléans une somme disponible sur un Codevi pour le renouvellement de la concession lors de son expiration, principe accepté par la Ville d'Orléans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter le legs fait par M. Marceau PESTIE représenté par l'étude de Maître Philippot, Notaire, d'une somme de 14 715,44 F. à ce jour, en contrepartie du renouvellement d'une concession située au Grand Cimetière d'Orléans n° 56 bis - mur ouest ;

2°) de s'engager à verser l'équivalent de cette somme au C.C.A.S. si les valeurs ainsi acquises, une fois converties en valeurs de l'époque du renouvellement en 2039, s'avèrent insuffisantes.

Adopté à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. PROST

n° 62 - **Z.A.C. de la Charpenterie. Plan d'Aménagement de Zone. Modification. Approbation.**

Par délibération en date du 9 juillet 1999, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. de la Charpenterie.

Suite à l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 17 janvier au 18 février 2000, et compte tenu de l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. de la Charpenterie.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 63 - **Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Plan d'Aménagement de Zone. Modification. Approbation.**

Par délibération en date du 9 juillet 1999, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre.

Suite à l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 17 janvier au 18 février 2000, et compte tenu de l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. PROST

n° 64 - **Rue de la Borde. Mise à l'alignement. Acquisition d'une parcelle.**

Dans le cadre du projet d'alignement de la rue de la Borde, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'une bande de terrain sise à Orléans, 3, rue de la Borde, d'une superficie de 18 m², appartenant à Mme MOTHIRON, moyennant le prix de 1 800 F., les frais notariés étant en sus et à la charge de la ville d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 65 - **Rue du Nécotin. Elargissement de voie. Acquisition d'une parcelle.**

Afin d'améliorer la visibilité à l'angle des rues du Nécotin et du Petit Champ de l'Echo, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition de la parcelle située 150, rue du Nécotin, appartenant à M. et Mme FRENE, d'une superficie de 12 m², pour un montant de 1 200 F. ;

2°) de décider du versement d'une indemnité, arrêtée sur la base d'un devis, d'un montant de 12 839,75 F. permettant de couvrir les frais de reconstitution de la clôture. Cette indemnité accessoire sera mandatée dès la constatation de l'arrachage des végétaux et de l'élévation de la nouvelle clôture.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 66 - **Z.A.C. de l'Ilot de la Râpe. Immeuble sis 9, rue de la Râpe. Réitération d'une promesse de vente.**

Par une délibération du 26 novembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'acquisition d'une maison d'habitation située 9, rue de la Râpe, dans le périmètre de la Z.A.C. au prix de 1 540 000 F., payable à titre exceptionnel dès la signature de l'acte.

Le dossier de réalisation avant enquête publique de cette Z.A.C. a été approuvé lors de la séance du 28 janvier 2000.

La promesse de vente ayant été signée et conformément au montage de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'acquisition de cette maison d'habitation moyennant le prix de 1 540 000 F., en vue de sa rétrocession à la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PAUMIER

n° 67 - Mairies de quartier. Equipement public de l'Argonne. Entretien des locaux. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Affaire retirée de l'ordre du jour.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PAUMIER

n° 68 - Centre Municipal. Réaménagement du poste de surveillance. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.

L'immeuble Cossonnet devant être restructuré, il est nécessaire d'envisager la réinstallation du poste de sécurité.

Le programme comprend :

- le poste de sécurité disposant de postes aménagés où seront regroupés les équipements d'alarmes et d'appels ainsi que d'affichage des informations concernant la régulation du trafic,
- une salle de réunions,
- des vestiaires hommes et femmes.

Le bilan global de cette opération est évalué à 1 400 000 F. T.T.C., valeur décembre 1999.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises en 9 lots relatifs à la réinstallation du poste de sécurité et à l'aménagement des locaux annexes à ce poste, au 1er étage de l'immeuble Dhiver dans le Centre Municipal.

Le délai d'exécution global est fixé à cinq mois.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 69 - Groupe scolaire de la Cigogne. Construction d'une classe supplémentaire. Lot Charpente. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.

Par délibération en date du 29 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert comprenant huit lots, pour les travaux de construction d'une classe supplémentaire au groupe scolaire de la Cigogne.

La Commission des Marchés, réunie le 19 janvier 2000, ayant déclaré l'appel d'offres infructueux pour le lot n° 2 - charpente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié à passer avec l'Entreprise PAJON concernant ce lot pour un montant de 50 829,52 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 70 - **Quartier Saint-Marc Argonne. Construction de salles polyvalentes. Lots gros oeuvre, charpente métallique et plomberie sanitaire/chauffage ventilation. Approbation de marchés négociés après appel d'offres infructueux. Demande de subvention auprès du Département au titre de l'année 2001.**

Par délibération en date du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert comprenant douze lots, pour les travaux de construction de salles polyvalentes dans le quartier Saint-Marc Argonne.

La Commission des Marchés, réunie le 15 décembre 1999 ayant déclaré l'appel d'offres infructueux pour trois lots, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés négociés concernant les lots n° 1 - Gros oeuvre, n° 2 - Charpente métallique, n° 3 - plomberie sanitaire/chauffage ventilation, à passer respectivement avec les entreprises R.O.C. pour 1 055 476,43 F. T.T.C., C.M.C. pour 292 683,38 F. T.T.C. et CHAMPEL pour 392 846,68 F. T.T.C. ;

2°) de renouveler, auprès du Département, au titre de l'année 2001, la demande de subvention au taux le plus élevé possible, pour la construction de salles polyvalentes dans le quartier Saint-Marc Argonne, ainsi qu'une dotation de premier équipement pour le mobilier et le matériel ;

3°) de solliciter auprès du Département la possibilité de préfinancer par la Ville l'équipement considéré.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. PAUMIER

n° 71 - **Association Régionale du Fleurissement de la Région Centre. Adhésion de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville à l'Association Régionale du Fleurissement de la Région Centre ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2000 à 195 F.

Cette adhésion permettrait à la Ville de réaliser des échanges techniques sur le fleurissement et de participer à la journée annuelle réunissant les principaux acteurs du fleurissement en Région Centre.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 72 - **Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie. Innophyt. Adhésion de la Ville.**

Dans le cadre de la mise en place de la protection biologique intégrée comme alternative nécessaire aux pratiques systématiques de traitements phytosanitaires, le rapprochement des services municipaux d'espaces verts de la Région Centre auprès du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (C.R.I.T.T.) Innophyt, association régie par la loi de 1901, permettrait une meilleure représentativité facilitant la mise en oeuvre de leurs projets et l'obtention de financements.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville au C.R.I.T.T. Innophyt ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle fixée pour l'année 2000 à 1 809 F.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 73 - **Ile Charlemagne. Remise en état après la tempête. Approbation d'une convention avec l'association R.I.T.M.E. Attribution d'une subvention.**

La partie boisée située à l'est du Club House de l'Ile Charlemagne a subi d'importants dégâts suite à la tempête du 26 décembre dernier.

L'association Réseau d'Insertion par le Travail via le Média Environnement (R.I.T.M.E.), se propose de participer à la remise en état de ce site sous les directives du Service des Espaces Verts de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association R.I.T.M.E., précisant les engagements de chacune des parties ;

2°) de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 F. à l'association R.I.T.M.E.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPLETE

- M. PAUMIER n° 74 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Forage d'alimentation en eau de la Société Procter et Gamble. Suivi du fonctionnement, de l'entretien et du renouvellement des équipements. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

La Ville est propriétaire d'un forage situé dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye qui a été mis à la disposition de la Société Procter et Gamble en vue d'assurer sa fourniture d'eau.

Compte tenu des contraintes de cette société liées à son fonctionnement et à la nécessité d'être alimentée 24 h sur 24 et 365 jours/an, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres concernant le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des équipements du forage d'alimentation en eau de la Société Procter et Gamble.

Adopté à l'unanimité.

- M. PAUMIER n° 75 - **Acquisition d'un véhicule compact pour le balayage. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile du Service Propreté de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert, sans variante, avec options, en un seul lot, concernant l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice, au titre du programme 2000.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

- M. PAUMIER n° 76 - **Création d'une voie de liaison entre la rue de la Barrière Saint-Marc et l'avenue des Droits de l'Homme. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de la mise en service d'une nouvelle ligne de bus induite par la réalisation du tramway, et en étroite collaboration avec le Conseil et le Comité de Défense du Quartier, les élus de Fleury-les-Aubrais et la S.E.M.T.A.O., il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante, ayant trait à la réalisation des travaux de création d'une voie de liaison entre la rue de la Barrière Saint-Marc et l'avenue des Droits de l'Homme, comprenant un lot-voirie et un lot-signalisation horizontale.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 77 - **Contrôleurs de carrefours. Mise aux normes. Année 2000.**
Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

L'arrêté du 21 juin 1991 relatif à la signalisation routière oblige la Ville à remettre en conformité ses installations de carrefours à feux tricolores avec un objectif prioritaire qui est la sécurité des usagers.

Quatre tranches ont été réalisées de 1996 à 1999 et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres pour le remplacement des contrôleurs de carrefours, programme 2000, d'un montant minimum de 600 000 F. T.T.C. et d'un montant maximum de 1 200 000 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 78 - **Eclairage public. Programme d'amélioration. Année 2000.**
Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Dans le cadre de la réalisation du programme de l'année 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante, ayant trait à la réalisation du programme d'amélioration de l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 28 février 2000
Le Maire,

J.P. SUEUR